

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 septembre 2016

DCM N° 16-09-29-25

Objet : Acceptation des dividendes versés au titre de l'exercice 2015 par la SAEML UEM.

Rapporteur: M. TOULOUZE

Par sa décision du 25 octobre 2007, le Conseil Municipal a acté le principe de transformation au 31 décembre 2007 de la régie de l'Usine d'Electricité de Metz en Société d'Economie Mixte Locale (SAEML).

Il a également accepté l'ouverture du capital de la SAEML UEM à hauteur de 15% par voie de cession d'actions au profit de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Le capital de la SAEML UEM se répartit donc ainsi :

- 85% Ville de Metz,
- 15% CDC.

Lors de son Assemblée Générale ordinaire du 24 juin 2016 la SAEML UEM a décidé d'affecter le résultat net comptable de l'exercice 2015 s'élevant à 17 202 475,21 € de la manière suivante :

- aux actionnaires à titre de dividendes à concurrence de 14 500 000 €,
- à la réserve ordinaire à concurrence de 2 702 475,21 €.

Le Conseil Municipal est donc appelé à prendre acte de la décision de l'Assemblée Générale ordinaire de la SAEML UEM et d'accepter les dividendes à recevoir, à hauteur de 85% du total de 14 500 000 € soit 12 325 000 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et Affaires Economiques entendue,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision de l'Assemblée Générale ordinaire de la SAEML UEM du 24 juin 2016 de distribuer les dividendes de l'exercice 2015 à ses actionnaires,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** de la décision de l'Assemblée Générale ordinaire de la SAEML UEM prise 24 juin 2016;
 - **D'ACCEPTER** la recette de 12 325 000 € correspondante ;
 - **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes ;
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,

Jean-Michel TOULOUZE

Service à l'origine de la DCM : Finances

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 7.1 Decisions budgetaires

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ